CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 14 novembre 2006 (23.11) (OR. en)

15140/06

SOC 527
ECOFIN 392

NOTE DE TRANSMISSION

au:	Comité des représentants permanents (1ère partie)/Conseil (EPSCO)
Objet:	**Avis du Comité de la protection sociale sur la communication de la Commission intitulée "L'avenir démographique de l'Europe, transformer un défi en opportunité"** **- Approbation**

Les délégations trouveront en annexe l'avis que le Comité de la protection sociale a adopté lors de la réunion qu'il a tenue à Helsinki le 8 novembre 2006.

ANNEXE

Avis du Comité de la protection sociale sur la communication de la Commission "L'avenir démographique de l'Europe, transformer un défi en opportunité"

Introduction

L'Europe est confrontée, avec le vieillissement de sa population, à un défi fondamental que les politiques de protection sociale doivent et peuvent contribuer à relever. Ce sont, entre autres, des problèmes connexes qui ont motivé l'application de la méthode ouverte de coordination à l'inclusion et à la protection sociales et donc les travaux du Comité de la protection sociale (CPS). Lors du sommet informel de Hampton Court, il a été souligné que le vieillissement de la population constituait l'un des défis auquel l'Europe est confrontée. Le Conseil européen de mars 2006 a également mis l'accent sur la nécessité de s'attaquer aux enjeux démographiques, y compris les faibles taux de natalité, par l'adoption d'une panoplie complète de mesures.

La communication

Le CPS accueille favorablement l'objectif poursuivi par cette communication et partage, pour l'essentiel, l'analyse de la Commission. Néanmoins, le Comité estime qu'il serait bénéfique d'élargir encore la perspective des actions envisagées. Le vieillissement de nos sociétés pose des défis non seulement économiques, mais aussi sociaux et culturels. Par ailleurs, les tendances démographiques offrent aussi à l'Europe une série de chances à saisir. Des politiques sociales bien conçues, qui stimulent et encouragent une participation active dans la société, sont à même de permettre à chacun de profiter d'une espérance de vie plus longue. Il ne faudrait pas sous-estimer la capacité des sociétés à s'adapter au changement; au contraire, il convient d'encourager activement celles-ci à utiliser pleinement leur potentiel humain.

Nous disposons d'une petite dizaine d'années de conjoncture favorable pour nous préparer aux conséquences du vieillissement sur l'offre de main d'œuvre en Europe, particulièrement en relevant les taux d'emploi et en modernisant nos systèmes de sécurité sociale. Si les efforts consentis vont dans le bon sens, il s'impose de ne pas tenir pour acquis que les taux d'emploi vont progresser dans un avenir proche.

Aujourd'hui, plus que jamais, l'urgence et l'acuité du problème exigent des réformes politiques visant à atteindre les objectifs fixés à Lisbonne, Stockholm et Barcelone, en particulier ceux relatifs à la disponibilité d'infrastructures de prise en charge des enfants, aux taux d'emploi des travailleurs âgés et à la prise de mesures résolues pour éradiquer la pauvreté à l'horizon 2010.

Les politiques

Les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer pour permettre aux Européens de réaliser leur désir de fonder et d'entretenir une famille, et doivent à cet effet mettre en place l'environnement requis pour assurer aux familles (dans toute leur diversité) des conditions de vie adéquate, notamment en donnant aux parents des deux sexes la possibilité de concilier vie professionnelle et vie privée et de réaliser leur désir en matière de famille. La société doit favoriser la liberté de choix et tenter d'éliminer la nécessité de concessions.

L'égalité des sexes est, en soi, un but à atteindre. En outre, elle a déjà montré combien son rôle est crucial dans l'amélioration des taux d'emploi. La communication souligne également que l'égalité peut favoriser un renouveau démographique dans la mesure où les femmes ne seront plus contraintes de faire un choix entre carrière et famille. Au-delà d'une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée, facilitée par une flexibilité accrue du cadre de travail et une plus grande offre d'infrastructures de qualité pour la prise en charges des enfants et des autres personnes à charge, il faut parvenir à rééquilibrer les rôles joués par les femmes et les hommes au sein des ménages. C'est pourquoi il convient de faire de l'application des principes de l'égalité entre les femmes et les hommes un des éléments principaux de la stratégie de "flexicurité".

Cette stratégie devrait aider les citoyens à arrêter librement leurs choix aux moments charnières de leur vie. Ils auront à prendre des décisions de plus en plus difficiles s'agissant de l'organisation de leur activité professionnelle, toujours plus flexible, de leurs choix familiaux et des interruptions de carrière qui en découlent, de la construction d'un parcours d'éducation supérieure et de l'acquisition de compétences valorisées sur le marché du travail. La prise de responsabilité devant aller de pair avec un accroissement de l'autonomie de l'individu concerné, l'enjeu d'aujourd'hui est d'élaborer des politiques de protection sociale qui soient à la hauteur d'une telle mission.

Dans une société vieillissante, la contribution des jeunes prend toute son importance. Il faut dès lors intensifier les efforts visant à atteindre les objectifs convenus pour lutter contre le chômage des jeunes et réduire le décrochage scolaire précoce, et de nombreux États membres devraient envisager, en priorité, de réduire la segmentation du marché du travail. Investir dans les enfants, voilà la première préoccupation si l'on veut améliorer les perspectives des jeunes: une lutte déterminée contre la pauvreté infantile et en faveur du bien-être des enfants devrait constituer une première étape pour que les jeunes Européens puissent avoir confiance en l'avenir, s'épanouir pleinement et réaliser tout leur potentiel.

Les politiques d'inclusion sociale jouent un rôle irremplaçable en favorisant l'insertion professionnelle des inactifs et de tous les groupes défavorisés, en particulier les marginaux du marché du travail, que les impératifs de l'économie mais aussi de la justice sociale appellent à intégrer activement. L'adoption d'un éventail approprié d'actions visant à prendre en compte ceux qui sont les plus éloignés du marché du travail est une priorité dans tous les États membres. Il convient également d'aborder la question des travailleurs peu qualifiés qui, souvent, n'ont pas accès à des possibilités de formation adéquates et sont pris dans un cycle qui voit alterner rémunérations faibles et absence de rémunération, amenuisant leurs chances dans la vie et limitant leur contribution à l'économie. Les mesures prises en ce sens devraient également, de plus en plus, cibler la population croissante des travailleurs migrants. Cela étant, l'inclusion sociale est un processus en deux étapes: au-delà de l'emploi des migrants et des minorités ethniques, leur intégration est source de défis auxquels il faut répondre par des politiques horizontales.

La solidarité et l'équité entre les générations sont des valeurs européennes fondamentales qui exigent que la garantie de disposer d'un revenu adéquat après la retraite demeure une responsabilité publique. Le Comité se réjouit que soit reconnu le fait que l'Europe est confrontée davantage à un problème de retraites qu'à un problème de vieillissement et que, sans finances publiques saines, il serait impossible de faire face à toutes les conséquences du vieillissement démographique. La réussite des stratégies de réforme des retraites mises en place pour faire face à la hausse de l'espérance de vie dépend de la poursuite simultanée des trois objectifs généraux d'adéquation, de pérennisation et de modernisation (comme le préconise d'ailleurs la stratégie en trois volets de l'Union). Il convient, en outre, de mieux soutenir les efforts consentis par les travailleurs âgés pour rester au travail, notamment au moyen d'incitants renforcés visant à différer leur sortie de la vie active, de mesures de lutte contre la discrimination fondée sur l'âge et d'un élargissement des possibilités de formation tout au long de la vie. Au-delà de cela, la question principale reste celle d'une meilleure anticipation de la demande sur le marché de travail et de la création de possibilités d'emploi pour les travailleurs âgés.

Conclusions

Le défi démographique intéresse tous les aspects du pacte social européen, et seule une société cohésive pourra appliquer les réformes nécessaires pour le relever. La réalisation de cet objectif passe par une réflexion de fond et l'adoption de mesures de grande ampleur englobant les dimensions économique, sociale et culturelle.

Le CPS, les États membres et la Commission continueront à développer le modèle social européen et, s'appuyant sur la méthode ouverte de coordination, poursuivront leurs efforts pour atteindre les objectifs sociaux de l'Union, qui prennent toute leur importance dans le contexte du défi démographique. Tous les autres processus de coopération devraient refléter, dans leur fonctionnement, les messages clés de la communication. Le CPS renforcera sa coopération avec les autres comités, notamment le Comité de l'emploi et le Comité de politique économique, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile, et œuvrera à encourager la recherche dans ce domaine et à recenser et diffuser les bonnes pratiques. Le Comité se félicite que la future présidence allemande ait fait part de sa volonté d'aller de l'avant sur ces questions.

C'est pourquoi le CPS est heureux du suivi qu'il est envisagé de donner à cette communication, notamment par les travaux du forum démographique européen et la création d'un groupe d'experts gouvernementaux qui participera au forum. Le CPS prendra connaissance avec beaucoup d'intérêt des résultats du premier forum et entend être pleinement associé au débat qui s'ensuivra.

Le Comité attend également avec un vif intérêt la communication prévue pour 2008, qui visera à répondre aux besoins d'une population vieillissante à travers un large éventail de politiques, dont l'urbanisme et l'aménagement du territoire, l'accès aux nouvelles technologies et le soutien direct aux personnes dépendantes et à leurs familles par le biais des Fonds structurels. Le Comité souhaite être consulté à propos de toute initiative en la matière.

Le Comité salue enfin l'intention exprimée par la Commission de promouvoir de nouvelles initiatives visant à stimuler l'intégration des migrants, ce qui nécessitera une étroite coordination des politiques en matière d'emploi et d'affaires sociales. Il répète son désir d'être consulté à l'occasion du réexamen des politiques qui aura lieu en 2009.